



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

Province de Québec
District d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE À HUIS CLOS EN RAISON DU COVID-19, LE 6 MAI 2020, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME SUZANNE THÉBERGE, MAIRESSE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : les conseillers, Gaétan St-Jean, Jean-Marc Bélanger, Michel Cliche, Nicole Therrien, Nancy Gosselin, Suzanne Théberge et Chantal Mélançon, ainsi que la directrice générale, Manon Pouliot.

2. A) TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

2020-05-01

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par le moyen désiré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Marc Bélanger , appuyé par Nancy Gosselin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents: « Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer aussi par téléphone, mais aujourd'hui, tout le monde est présent à une table différente.»

Adoptée

b) ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE



2020-05-02ⁿ
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

CONSIDÉRANT QUE L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 introduit maintenant certaines exigences concernant des séances qui devraient être en temps normal publiques;

CONSIDÉRANT QUE ces exigences s'appliquent notamment aux séances (ordinaire ou extraordinaire) du conseil d'une municipalité, d'une MRC ou d'une régie intermunicipale, par exemple. Une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations;

CONSIDÉRANT QUE Pour satisfaire cette obligation, la municipalité peut notamment recourir à l'un ou l'autre des moyens suivants : • la publication d'un enregistrement audio ou audiovisuel de la séance réalisé au moyen d'un appareil tel qu'une tablette, un téléphone ou une caméra; • la diffusion d'un compte rendu accessible au public comprenant la retranscription intégrale des délibérations des membres du conseil; • la diffusion de la séance du conseil sur une plateforme numérique ou par d'autres moyens permettant aux citoyens d'y accéder;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicole Therrien, appuyé par Chantal Mélançon, que le conseil municipal de Clerval procédera à l'enregistrement audio de la séance, pour le rendre disponible sur son site internet.

Adoptée

3. ORDRE DU JOUR

2020-05-03

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaétan St-Jean, appuyé par le conseiller Michel Cliche et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la présidente, Suzanne Théberge.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Tenue de la séance à huis clos et enregistrement de la séance ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Présentation des états financiers 2019 par M. Sylvain Trudel;
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 Avril 2020;
6. Suivis au procès-verbal ;
7. Trésorerie ;
8. Correspondance ;
9. Dossiers des conseillers ;
10. Suivis fonctionnement COVID-19;
11. Demande tonte de pelouse comité du Cimetière;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

12. Demande tonte de pelouse comité de la Fabrique;
13. Demande permis de SEG;
14. Grande webdiffusion gestion municipale ;
15. Accessibilité à internet pour tous les canadiens ;
16. Renouvellement entente incendie Mancebourg ;
17. Période de questions ;
18. Levée de l'assemblée.

4. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2019 PAR M. SYLVAIN TRUDEL

Monsieur Sylvain Trudel présente le rapport financier 2019.

La Municipalité a enregistré un déficit de fonctionnement de 54 095\$, portant donc le déficit de fonctionnement non affecté à 33 671\$.

Il est proposé par le conseiller Michel Cliche, appuyé par Nancy Gosselin, d'accepter le rapport financier 2019 tel que présenté.

Adoptée

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2020

2020-05-04

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée;

IL EST PROPOSÉ par Nicole Therrien, appuyé par Chantal Mélançon et résolu que le procès-verbal de la séance du 8 avril soit adopté tel que présenté.

Adoptée

6. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi

7. TRÉSORERIE

2020-05-05

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer, faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

IL EST PROPOSÉ par Nancy Gosselin, appuyé par Chantal Mélançon et résolu :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

QUE la liste des comptes à payer au montant de **36 438,40 \$** soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Adoptée

8. CORRESPONDANCE

La directrice générale résume les communications reçues depuis la dernière séance du conseil.

- Suivis pont P-0183 : appel d'offres en cours pour la surveillance de chantier (jusqu'au 2 juin)
- Report de la consultation publique avec la CPTAQ
- La Société canadienne du cancer, dont nous appuyons solidairement en ayant décrété avril, mois de la jonquille, nous demande de partager l'information que la campagne se fera de façon virtuelle (Sera publié dans le Petit journal et sur Facebook)
- Les entreprises JLR offre la possibilité de louer un conteneur de 40 verges, étant donné la suspension actuelle de la collecte à domicile
- Projet Entraide Abitibi-Ouest en développement pour un service de livraison d'épicerie pour les citoyens en contexte de vulnérabilité (plus de détails à venir; nous ferons des publicités à cet effet lorsque nous en saurons plus)
- Prévoir la relance des lieux publics : matériel et outils de sensibilisation pour rendre accessibles les locaux publics (bibliothèque, salle, etc.). Nous ne pouvons ouvrir pour l'instant, mais on peut se préparer
- Activités de mai, mois de l'arbre annulées
- Projet Jardin et serre à partager déposé auprès de loisirs et sports accepté à 100% pour un montant de 4 331,70\$
- Sommes payables SQ reportées

9. DOSSIERS DES CONSEILLERS

La conseillère Chantal Mélançon s'occupera des plants de légumes pour le projet Jardin et serre à partager, et veillera à encourager l'économie locale.

Le conseiller Michel Cliche informe que la mise en forme printanière des chemins est en suspens, on va voir ce qu'on peut faire avant. De plus, il attend une rencontre avec Pascal Houle, pour les dossiers forestiers.

Le conseiller Gaétan St-Jean nous informe que la rencontre du club nautique a été annulée et attend plus de nouvelles.

10. COVID-19



Procès-verbal du Conseil de Clerval

Il est proposé par le conseiller Michel Cliche, appuyé par Nicole Therrien, de faire l'achat de masques, visières, gants, affiches lavage des mains + distanciation sociale, etc. Pour répondre aux normes de la CNESST et des préoccupations des employés.

Adoptée

11. DEMANDE TONTE DE PELOUSE COMITÉ DU CIMETIÈRE

2020-05-07

Attendu que nous avons reçu une demande du comité du cimetière pour la tonte de la pelouse cet été ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Gaétan St-Jean, appuyé par Jean-Marc Bélanger, d'effectuer la tonte de la pelouse au cimetière et de facturer le comité au prix coûtant + 5% de la facture pour combler l'usure et le remplacement de l'équipement.

Adoptée

12. DEMANDE TONTE DE PELOUSE COMITÉ DE LA FABRIQUE

2020-05-08

Attendu que nous avons reçu une demande du comité de la Fabrique pour la tonte de la pelouse cet été ;

En conséquence, il est proposé par Jean-Marc Bélanger, appuyé par Michel Cliche, d'effectuer la tonte de la pelouse au cimetière et de facturer le comité au prix coûtant + 5% de la facture pour combler l'usure et le remplacement de l'équipement.

Adoptée

13. DEMANDE PERMIS DE SEG

2020-05-09

Il est proposé par Jean-Marc Bélanger, appuyé par Nancy Gosselin, de faire la demande d'un permis de SEG pour les castors nuisibles.

Adoptée

14. GRANDE WEBDIFFUSION GESTION MUNICIPALE

2020-05-10

Il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Jean-Marc Bélanger, d'inscrire Manon Pouliot à la grande web diffusion municipale, au coût de 375\$, qui regroupe 9 webinaires diffusés par l'ADMQ, en raison de l'annulation du congrès.

Adoptée

15. ACCESSIBILITÉ À INTERNET POUR TOUS LES CANADIENS



2020-05-11
N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

CONSIDÉRANT QUE l'évolution des technologies numériques et le virage pris pour une utilisation accrue de ces technologies dans toutes les assises de la société;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement s'est engagé déjà à plusieurs reprises à régler les problèmes de connectivité internet mais que les échéanciers ne répondent pas à l'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un internet haute-vitesse performant et abordable est un service essentiel ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le Rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à Internet pour tous les Canadiens ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre ;

CONSIDÉRANT QUE pour le développement et toutes les performances de l'Abitibi-Ouest, Internet Haute vitesse est devenu une nécessité, voire même une urgence;

CONSIDÉRANT QU'une portion importante du territoire de la MRC et que 40% des citoyens ont un service internet haute vitesse sous les standards (50Mb/s et 10Mb/s) et qu'il s'agit là d'une fracture numérique majeure, privant les citoyens d'un service essentiel et ralentissant grandement le développement des entreprises de tous les secteurs (agroalimentaires, touristiques, forestières, manufacturières);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

CONSIDÉRANT QUE les grands câblodistributeurs ont surtout travaillé à améliorer le service dans les noyaux plus densément peuplés parce que ce sont des secteurs plus rentables, et sachant que face à un service essentiel, il faut une intervention forte de l'État, non seulement sur le plan financier mais aussi sur le plan de la vision requise sur la nécessité d'une couverture Internet pour 100% du territoire;

CONSIDÉRANT un décalage important entre le Canada rural et celui des villes, entre le Québec rural et le Québec urbain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nancy Gosselin, appuyé par Chantal Mélançon et résolu unanimement

- DE DEMANDER l'intervention du gouvernement fédéral pour que le CRTC déclare les services d'Internet Haute Vitesse et la téléphonie cellulaire comme services essentiels et qu'il y soit souscrit les énergies et les sommes requises très rapidement.
- DE DEMANDER à Sébastien Lemire, député de L'Abitibi-Témiscamingue de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'internet haute-vitesse et de téléphonie cellulaire pour le territoire de l'Abitibi-Ouest et plus globalement dans les régions mal desservies.
- DE DEMANDER au gouvernement du Québec de déclarer les services d'Internet Haute Vitesse et la téléphonie cellulaire à titre de services publics obligatoires et que les services se déploient à un prix comparable dans toutes les régions du Québec

Adoptée

16. RENOUVELLEMENT ENTENTE INCENDIE MANCEBOURG

ATTENDU QUE l'entente avec la municipalité de Mancebourg relative aux Services de Sécurité Incendie prend fin au 31 décembre 2020;

ATTENDU QU'une clause de l'entente stipule que si celle-ci est renouvelée, elle doit l'être avant le 1er novembre 2020;

ATTENDU QUE la municipalité de Mancebourg propose le choix entre les deux options suivantes :

2020-05-12



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

OPTION # 1 : Entente d'une durée de 3 ans comportant une indexation de 3 % par année tel que voici :

- Coût total pour l'année 1 (2021) : 26 336.10 \$
- Coût total pour l'année 2 (2022) : 27 126.18 \$
- Coût total pour l'année 3 (2023) : 27 939.97 \$

OPTION # 2 : Entente d'une durée de 5 ans comportant une indexation de 2.5 % par année tel que voici :

- Coût total pour l'année 1 (2021) : 26 208.26 \$
- Coût total pour l'année 2 (2022) : 26 863.47 \$
- Coût total pour l'année 3 (2023) : 27 535.06 \$
- Coût total pour l'année 4 (2024) : 28 223.44 \$
- Coût total pour l'année 5 (2025) : 28 929.03 \$

Il est à noter que l'ensemble des autres articles prévus à l'entente demeurent les mêmes en tenant compte des dates à modifier.

En conséquence, il est proposé par Michel Cliche, appuyé par Gaétan St-Jean que la municipalité accepte l'entente de Services de Sécurité Incendie selon l'option 2 pour une durée de 5 ans et que l'ensemble des autres articles prévus à l'entente demeurent les mêmes en tenant compte des dates à modifier.

Adoptée unanimement

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-05-13

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Nancy Gosselin, à 20h01.

Manon Pouliot
Directrice générale

Suzanne Thériège
Mairesse

« Je, Suzanne Thériège, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».